

DECISION N° 237

LOCATION

TOURNAGE FILM « LEURS ENFANTS APRES EUX » - Convention de mise à disposition de « l'ancien presbytère »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la société CHI FOU MI PRODUCTIONS de mise à disposition du bâtiment de « l'ancien presbytère » dans le cadre du tournage du film « Leurs Enfants Après Eux » qui aura lieu le 29 août 2023,

Le Maire,

DECIDE

de signer avec la société CHI FOU MI PRODUCTIONS, représentée par Monsieur Philippe LE FORESTIER en sa qualité de régisseur général, une convention de mise à disposition du bâtiment de « l'ancien presbytère » afin d'y installer les loges habillages, maquillage, coiffure et bureau de production dans le cadre du tournage du film « Leurs Enfants Après Eux » qui aura lieu le 29 août 2023.

La mise à disposition du bâtiment est prévue le mardi 29 août 2023 de 6h à 20h30. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Pompey, le 23 août 2023

Le Maire,

Laurent TROGRLIC

Publié par voie électronique le 2318123 Transmis à la Préfecture le 2318123